

Le **31 mars 2023**, à **18 h 00** en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, (C.G.C.T.), le conseil municipal de Flamanville s'est réuni sur convocation adressée par M. le Maire en date du 27 mars 2023.

Présents : Franck BRISSET, Christelle RESSENCOURT, Gilles MARY, Katy MELIN, Philippe LEMARCHAND, Virginie DALBIN, Arnaud LÉBOULANGER, Anita LEDANOIS, Eric TELLIER, Cécile LERÉVÉREND, Fabien LANGRENEZ, Danielle LELUBEZ Guillaume GOURDEL, Anne CAPART, Bruno MARTEL, Catherine VANHECKE, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Vincent LEROY et Anne VAGNER.

### ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L.2122-4 et L.2122-7-2 du C.G.C.T.).

Le Maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée. La liste est jointe au procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire.

#### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote : \_\_\_\_\_ 0  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : \_\_\_\_\_ 19  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) : \_\_\_ 3  
Nombre de suffrages exprimés : \_\_\_\_\_ 16  
Majorité absolue : \_\_\_\_\_ 10

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Gilles MARY	16	seize

Proclamation de l'élection des adjoints :

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par : Gilles MARY

Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation jointe au procès-verbal.

1. Gilles MARY
2. Christelle RESSENCOURT
3. Philippe LEMARCHAND
4. Katy MELIN
5. Arnaud LEBOULANGER

Le Maire,



F.BRISSET